

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|---|---|
| Date de réception : 28/10/2021 | Dossier complet le : 29/10/2021 | N° d'enregistrement : F09321P0313 |

1. Intitulé du projet

Reconfiguration des postes 1 et 1 bis - Port Vauban à Antibes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|---|--|
| 9° Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales | Loi sur l'eau titre IV, Rubrique 4.1.2.0 b) Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche Le projet consiste en une reconfiguration d'une installation portuaire existante (quai), dans un espace artificialisé (le port) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet, situé à l'intérieur du plan d'eau du port Vauban, consiste à améliorer et sécuriser les conditions d'accueil des navires aux postes 1 et 1 bis.

Poste 1 : le môle existant, déjà exploité pour des yachts de grande taille, doit être allongé par deux extensions sur pieux de 40m chacune, de façon à obtenir une longueur de quai totale de 120m, qui est la longueur du navire de projet. Ces extensions auront une largeur de 14 m. Ces modifications apporteront une sécurisation, un confort d'amarrage, une facilité d'accueil. Le quai sera également rehaussé, en prévision d'une probable élévation du niveau de la mer.

Poste 1bis : le quai actuel souffre d'une pathologie de corrosion des aciers ; de plus, il ne permet pas dans sa configuration actuelle l'accueil d'un yacht en long-side. Aussi un ajustement géométrique sur le plan d'eau permettra d'écarter le navire vers le Nord, pour qu'il échappe au talus en enrochements.

4.2 Objectifs du projet

Allongement et aménagements du môle du poste 1 :

- Création de deux extensions de 40 X 14 m chacune, de part et d'autre du môle existant,
- Réhausse du quai existant afin de prendre en compte la montée des eaux sur le long terme (cf. annexe 7 §1)
- Une poutre de couronnement permettra également d'ancrer les bollards existants réhaussés
- Conservation du talus en enrochements naturels
- Reprise et uniformisation du revêtement, création d'équipements et d'organes d'amarrage

Réfection du quai hélistation Nord (poste 1 bis) :

- Démolition de l'ouvrage existant avec conservation des appuis en place
- Reconstruction d'une nouvelle structure sur pieux de 63 X 10m, de forme trapézoïdale
- Conservation du talus en enrochements naturels
- Reprise et uniformisation du revêtement, création d'équipements et d'organes d'amarrage

Le phénomène de corrosion a été pris en compte (cf. annexe 7 §2)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la réalisation des quais sur pieux sur le Poste 1 et le Poste 1 bis, le phasage des travaux envisagé est le suivant :

1. Dépose partielle de la carapace en enrochements de la digue en place
2. Mise en œuvre des pieux par pré-forage et battage
3. Reprise des enrochements
4. Réalisation des bouchons de pieux
5. Pose des chapiteaux sur les pieux
6. Pose des poutres préfabriquées
7. Pose des prédalles préfabriquées
8. Coffrage, Ferrailage et bétonnage des zones de clavage
9. Ferrailage et bétonnage des dalles
10. Mise en œuvre des dalles de finition
11. Mise en œuvre du revêtement, des réseaux et des équipements
12. Ancrage des bollards
13. Mise en œuvre des échelles de sécurité.

La reprise des formes de pentes (nivellement) est également prévue pour la récupération intégrale des EP, leur traitement par 1 DSH avant rejet dans le bassin portuaire.

Un réseau d'aspiration des eaux grises et noires des navires est également prévu, ces EU rejoindront le réseau de la ville.

Les méthodes de travail sont disponibles en annexe 7 §3.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce projet permettra l'accostage de deux navires de grande taille (yacht et catamaran), au lieu de 6 aujourd'hui (de plus petite taille).

Les installations garantiront:

- la récupération des eaux grises et noires
- la collecte et le traitement des EP
- Il n'y aura pas de modification des conditions hydrodynamiques : la conception des quais permettra la conservation des talus en enrochement existants, qui limitent l'agitation du plan d'eau.
- Le nombre de stationnements sera augmenté (+20 places), et des jardinières seront implantées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubrique 4.1.2.0 pour les travaux d'un montant supérieur à 1,9 millions d'Euros)

Formulaire d'évaluation des incidences N2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|--|
| Poste 1 : môle existant étendu sur 40 x 14 m de part et d'autre | longueur : 40 m largeur : 14 m longueur totale des extension: 80 m |
| Poste 1 bis: nouvelle forme trapézoïdale en retrait | 63 m de grande longueur 10 m de petite longueur |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port Vauban
Avenue de Verdun
06 600 ANTIBES

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 07' 50" E Lat. 43° 35' 12" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Jouxte la ZNIEEF 2 n°FR 93 0020164 Fort Carré |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Antibes la zone du projet est proche du terrain du conservatoire du littoral FR 1100451 Fort Carré |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - un nouveau PPBE Sophia Antipolis adopté le 21 décembre 2020 le port est localisé en dehors de la zone à enjeux |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet a été présenté à l'ABF lors de la concertation, qui n'a pas émis de remarques (cf. CR du 21/07/2021 en annexe 9) Appartient au site Patrimonial remarquable d'Antibes |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPR incendie de forêt - approuvé - non concerné PPR inondation - approuvé - non concerné PAC --> retrait gonflement argile --> aléa faible submersion marine --> pris en compte dans le projet (cf.annexe7 §1) PAC minier - RAS |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site inscrit Bande Côtière de Nice à Théoule |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | A proximité du site FR 9301573-ZSC " Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" |
| D'un site classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | A proximité de la zone de protection au titre des abords du M.H du Fort Carré AC1 |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - démolition de la console d'époque B.A. servant de quai, mais conservation des appuis en place. - Remise en place de quelques bloc ponctuels ayant roulé au cours du temps |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les quantités sont précisées en annexe 7 S4 - Utilisation de béton : massifs pieux, dalles, zones de clavage, bouchons et chapiteaux de pieux. - apport d'éléments préfabriqués: poutres, prédalles - apport d'éléments manufacturés : pieux métalliques, bollards, corps morts, échelles - revêtements: pierre naturelle et enrobé |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux n'auront aucun impact sur la biodiversité, en effet, les espèces et habitats à enjeux sont absents du plan d'eau portuaire. Les herbiers protégés sont localisés après la sortie du port, des biohuts sont présentes sous les pontons petite plaisance (18-20) Par précaution, un écran sera disposé autour de la zone de travail en cours pour éviter tout risque de dispersion d'un éventuel nuage de turbidité. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Proche du site Baie et Cap d'Antibes |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'extension des quais du môle1 reste dans les limites portuaires. Le choix technique du quai sur pieux permet de préserver les enrochements éventuellement habités et de limiter les emprises au sol. les surfaces occupées par les pieux sont précisées en annexe 7 §5. le chenal existant n'est pas modifié. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Amélioration par : - Récupération et traitement des eaux pluviales - Récupération des eaux grise et noires de pompage de pompage et évacuation dans le réseau EU de la ville |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Choix technique : pas de remblai Apport de matériaux, préfabrication favorisée... impacts uniquement en phase travaux. En phase d'exploitation, pas de modification de l'activité (accueil de navires) |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | En phase travaux : pendant le pré-forage et battage des pieux, dépose de quelques blocs ponctuels de la digue à l'aide d'un pelleuse à moteur thermique. Détail des impacts sur les cétacés en annexe 7 §6. En phase exploitation : réduction de l'activité des postes 1 et 1bis (2 navires au lieu de 6 aujourd'hui) |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase travaux pour le pré-forage et battage des pieux. Les avoisinants en bâtiments impliquent la maîtrise complète de ces nuisances.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Amélioration - une mise en lumière respectueuse des espèces est prévu dans le cadre de ce projet. détail du plan en annexe 10. Aucun éclairage vers le plan d'eau ou vers le milieu naturel</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase travaux uniquement: Rejet de CO2 lié aux transports et aux machines thermiques</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Rejet des eaux pluviales après traitement cf. carnet de plans en annexe 4</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Collecte des eaux grises et noires des bateaux au réseau Eaux Usées communal avec détection en amont de la présence éventuelle d'hydrocarbures</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase travaux : éléments démolis (console en B.A.) + déchets de chantier</p> <p>En phase exploitation : Pas de modification, l'activité est déjà existante</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - pas de modification visuelle importante (voir le carnet d'aménagement architectural et urbain en annexe 4) - pas d'excroissance au -dessus du niveau de la digue existante - depuis le Fort Carré la vue sera similaire |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Activité identique |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Affouillements (octobre 2021 à mars 2022) - Démolition de pontons (janvier à avril 2022) --> VAUBAN 21

Monaco Marine (en face - dates à définir)

Bien que se situant dans le même port, les emprises et objet des ces projets sont bien distincts.

les travaux pour les postes 1 et 1bis sont prévus pour la fin 2022.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux :

Sous écran anti-MES pour les travaux en contact avec le milieu marin (battage de pieux) --> zone de travail en cours confinée par un barrage permettant d'éviter tout risque de diffusion de MES (turbidité) - cf. annexe 7 §3

En phase exploitation :

- amélioration de la collecte des eaux grises et noires des navires
- collecte et traitement des EP avant rejet

Ces points vont dans le sens d'une amélioration de la qualité des eaux puisqu'aucun rejet au milieu portuaire ne sera fait sans traitement préalable.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nous semble pas nécessiter d'EE en raison de la réalisation des travaux exclusivement à l'intérieur du port. Il s'agit d'une extension de quai, sans modification de l'activité. Toutes les mesures nécessaires seront mises en œuvre afin d'éviter tout risque de diffusion de MES et turbidité vers l'extérieur du port et les biohuts.

Le dossier d'incidence au titre de la Loi sur l'eau décrira précisément les mesures ERC envisagées pour les travaux. A terme, le projet aura d'impact positif sur la qualité des eaux, sur les espèces et habitats (qui sont absents du port, mais présents à l'extérieur) par l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux, ainsi que la gestion de la mise en lumière et la création d'espaces verts.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe 1 - informations nominatives Annexe 2 - plan de situation Annexe 3 - photographies Annexe 4 - carnet de plans - carnet architectural Annexe 6 - formulaire Natura 2000 Annexe 7 - note complémentaire d'information (risques de submersion, corrosion, méthodes de travail, quantités, surfaces, nuisances sonores, espèces végétales) Annexe 8 - planning Annexe 9 - CR MOE/MOA/ABF Annexe 10 - plan d'éclairage Annexe 10 - Etat initial (terrestre et marin - faune flore habitats sédiments) |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ANTIBES

le,

28 octobre 2021

Signature

FRANCK SCARLATTI



